



Règlement 2021

§ 1 Généralités

Le Club Seven-Mania-Racing e.V. organise des manifestations de sport automobile sur des circuits homologués en Europe.

La série de l'Eurocup du SMRC est ouvert à tous les véhicules du modèle « Seven / Lotus », dont les propriétaires souhaitent des compétitions **sans aucun contact concurrentiel**.

§ 2 Véhicules autorisés à la participation

Autorisés à la participation sont tous les véhicules Lotus/Caterham/Seven, leurs répliques comme par exemple les Westfield, Donkervoort, HKT, Rush, Locost etc. En outre sont bienvenus les véhicules voués à la philosophie de la construction légère comme Lotus Elan, Lotus Elise et Exige, Opel Speedster, KTM X-Bow etc. D'autres véhicules peuvent également être autorisés à participer à cette manifestation après autorisation individuelle au préalable du Président.

Des véhicules supérieurs à 850 kg ne sont pas admis sur certaines pistes en France (par exemple Magny-Cours et Dijon).

§ 3 Conducteurs autorisés à la participation

Quant à ces manifestations, il ne s'agit que de manifestations de sport automobile interne au Club. Seuls les membres de l'association du SMRC sont autorisés à courir.

L'adhésion est à solliciter on-line

Il est demandé aux pilotes de se comporter toujours de façon loyale et amicale aussi bien sur la piste qu'en dehors de cette dernière. Le comité d'administration (CA) se réserve le droit d'exclure tout conducteur antisportif des manifestations agissant de manière non amicale ou intentionnellement négligeant, et ce sans aucune justification.

§ 4 Équipement personnel

Impérativement prescrits sont : un casque visière intégrale vérifié par la FIA, une combinaison de conducteur ignifugée, des gants, des chaussures, et une cagoule ignifugée. À noter que des casques demi-jet sont acceptés pour des véhicules munis d'un pare-brise en série, contrôlés par la FIA.

Nous conseillons le port de H.A.N.S (FHR – systèmes de protection) ou le système de protection Simpson Hybride, ainsi que des sangles.

§ 5 Classement / Notation

Il n'y a pas de classement annuel, pas de championnat.



§ 6 Catégories des véhicules

Tous les véhicules participants seront classés selon leurs classifications, dans les catégories suivantes :

Catégorie 1 :

Véhicule de course de 1,90 à 2,19 kg/CV

Rendement maximum: aspiration 280 CV, des moteurs turbo 350 CV

Catégorie 2

Véhicule de course de 2,20 à 2,49 kg/CV

(p.ex. Caterham C400, CSR 260 Eurocup)

Catégorie 3

Véhicule de course à partir de 2,50 kg/CV

(p. ex. Caterham R 300, R 400, ou 420R)

Catégorie 4 :

Voitures de course selon règlement Westfield Cup

Catégorie 5

catégorie véhicule routier

Catégorie 6

BEC 1000 (propre règlement)

Au cas où vous ne pourriez classer votre véhicule vous-même, veuillez nous contacter.

Le poids pris pour base de calcul est celui du poids à vide du véhicule sans essence c'est-à-dire le véhicule ne doit en aucun cas présenter un poids inférieur au poids indiqué voire établi et ce à aucun moment de la manifestation.

Le CA se réserve le droit de corriger éventuellement les répartitions des classements.

Il décidera de façon définitive de l'admission et de la répartition des véhicules. Des véhicules dont la puissance est inférieure à 1,90 kg/CV ne sont pas admis et ne pourront participer sans notation qu'à titre tout à fait exceptionnel.

A moins de trois participants, la classe peut être regroupée avec la catégorie du niveau supérieur suivant.



§ 7 Règlement sportif Time Attack

Le nombre d'entraînements et de notation seront fixés selon l'appel d'offre correspondant.

L'ordre des véhicules partants à la notation du Time Attack sera déterminé suivant l'entraînement chronométré. C'est-à-dire : les véhicules rapides seront devant, les véhicules lents à l'arrière. Des véhicules rapides ne sont pas gênés par des véhicules lents.

Il y aura un tour d'introduction à vitesse modérée afin de chauffer les pneus. Lors de ce tour d'introduction il est impérativement interdit de doubler. Ensuite sera démarré le Time Attack single file (dans une ligne à la file).

Le tour couru le plus vite pendant ce temps sera pris pour notation.

§ 8 Règlement sportif « Race » - « Course »

Il y aura deux à trois entraînements libres de respectivement 20 à 30 minutes.

Il y aura un entraînement chronométré.

Il y aura une à deux courses.

Au cas où des entraînements ou des courses individuelles étaient annulés, ils ne seront pas notés. Il n'y aura pas de remboursement du montant d'inscription.

L'ordre des véhicules partants à la notation de la course sera déterminé suivant l'entraînement chronométré ou suivant l'ordre de l'arrivée de la première course.

Il y aura un tour d'introduction à vitesse modérée afin de chauffer les pneus. Lors de ce tour d'introduction il est impérativement interdit de doubler. Ensuite sera démarré la course single file (dans une ligne à la file) ou en double file (deux rangs à la file).

Les courses dureront entre 20 à 25 minutes plus un tour. L'ordre d'arrivé sera pris pour notations.

En cas de deux courses ou plus, voire des courses plus Time Attack elles seront respectivement notées par points, à savoir :

- 1^{ère} place : 9 points
- 2^{ème} place : 6 points
- 3^{ème} place : 4 points
- 4^{ème} place : 3 points
- 5^{ème} place : 2 points
- 6^{ème} place : 1 points

Le tour couru le plus vite sera pris en compte en cas d'égalité de points.



Pour des raisons de sécurité, le CA se réserve le droit de faire démarrer certaines catégories de véhicules en différé.

§ 9 Règlement technique

Tous les véhicules doivent être équipés **des systèmes de sécurité** suivants :

- Dans la classe de voitures routières d'au moins d'un extincteur à poudre de 2 kg ou bien d'un extincteur de 2,4 litres AFFF ou bien d'un Zero 360 1.0 kg Novec 1230 Hand Held – extincteur gris ou d'un système d'extinction selon le règlement des coupes de marque MSA.
- Dans la classe de voitures de course d'au moins d'un extincteur AFFF 2,4 l ou bien d'un système d'extinction selon le règlement des coupes de marque MSA. Un système d'extinction est recommandé. En sus d'un système d'extinction il est recommandé un extincteur de 1.0 kg 360 Novec 1230 Hand Held ou bien un extincteur 2,4 l de AFFF pour le sauvetage de camarades.
- Des ailes sont à monter sur toutes les quatre roues, recouvrant les roues de façon suffisante comme par exemple sur la série des Caterhams / Westfield / HKT / Donkervoort.
- Des appuie-tête (s) sont prescrits.
- Au cas où des sangles F.I.A. n'étaient pas portées, il est prescrit aux véhicules ouverts, à ce qu'ils aient au moins de soi-disant demi-portes.
- Des crochets de dépannage / - de prise marqués.
- Tous les véhicules doivent impérativement et à tout moment de la manifestation être dans un « état sûr » c'est-à-dire ils ne doivent en aucun cas engendrer un danger vis-à-vis d'autres participants comme par exemple des freins défectueux, éléments de carrosserie mal fixés, des ceintures de sécurité défectueuses etc.).
- Les prescriptions sonores requises par les gérants de pistes sont à respecter. Pour des raisons de contrôles sonores sensiblement plus sévères fixés par la gérance sur pratiquement toutes les pistes une isolation sonore correspondante est impérativement nécessaire. En cas d'infraction contre les prescriptions sonores requises par la gérance de piste, le véhicule sera exclu de la manifestation. Dans ce cas il n'y aura pas de remboursement des frais d'inscription.



- Des véhicules Seven, munis de becquets, dépassant sensiblement les dimensions extérieures du véhicule voire la silhouette ou bien la surface de base ne sont pas admis. Pour tous les autres véhicules, uniquement des becquets homologués par le fabricant sont admis.
- Les roues utilisées doivent être soit en aluminium soit en acier. Des roues en magnésium ou bien des roues en plusieurs parties munies d'étoile de magnésium, ne sont pas admises.
- Lotus Elise et Exige, Opel Speedster : l'arceau de sécurité en série et le pare-brise en série sont prescrits.
- KTM X-Bow : Il n'y a pas d'arceau livrable départ usine. C'est pourquoi l'attention est particulièrement attiré sur le danger pouvant être touché voire même tué par des pièces en vrac ou par des roues !
- Un contrôle technique sera effectué.

Catégories de véhicules routiers

- F.I.A. – arceau de sécurité, cage et pare-brise sont recommandés. Minimum requis est un arceau comme par exemple celui de la F.I.A. de Caterham.
- des ceintures de sécurité 4-points.
- Le véhicule ainsi que l'éclairage doivent correspondre au règlement allemand du code de la route (StVZO). Les verres des phares avant sont à recouvrir de scotch.
- Selon règlement allemand du code de la route StVZO, des pneus semi-slicks et des pneus de pluie sont admis.
- Casque agréé

Catégories de véhicules de course

- Une cage Caterham CSR 260 est prescrite pour tous les véhicules Caterham CSR ou SV, ou au cas exceptionnel, un arceau de sécurité F.I.A.
- Une cage Roadsport-, Superlight R ou bien R 300 est prescrite pour tous les véhicules Caterham S3 DeDion, ou, au cas exceptionnel, un arceau de sécurité F.I.A.
- Pour les Caterham S3 muni d'un étrier rigide, il est autorisé, sur demande, à passer une commande auprès du SMRC d'une cage fabriquée par un fabricant certifié de la F.I.A, ou bien de modifier une cage Caterham S3 DeDion. Les hauteurs et les largeurs des cages Caterham S3 DeDion homologuées ne doivent pas être inférieures.
- Pour tous les autres véhicules Seven, une cage, similaire à celle décrite, mais suivant prescription de la F.I.A., doit être fabriquée par un fabricant certifié de cages et soumise au contrôle technique du SMRC, ou au cas exceptionnel, un arceau de sécurité approprié.
- Les solutions de cages de la Société HKT sont admises.



- Quant au LOTUS 2-Eleven, un dispositif d'arceau certifié par le Clubsport est prescrit par LOTUS.
- Commutateur de batterie principal.
- Lampe DEL antibrouillard.
- Réservoir de sécurité admis par le fabricant respectif à l'endroit prévu en série.
- Des ceintures de sécurité 6-points.

Pneus et jantes admis de véhicules Seven des catégories de course 1, 2 et 3 :

Formule 3 Slicks de la Société Hankook avec identification U.

Essieu avant : 180/550R13 Code M 1016444

Essieu arrière : 240/570R13 Code M 1016447

Pneus de pluie formule 3 Hankook

Essieu avant : 180/550R13 Code M 1016444

Essieu arrière : 240/570R13 Code M 1016447

Pneus de pluie formule Renault Michelin

Essieu avant : 20/54R13

Essieu arrière : 24/57R13

Jantes Caterham S3 pour slick ou semi-slick :

Essieu avant : BBS 13" 201225 8,0x13"

RIAL Challenge Race 8,0x13"

Essieu arrière : BBS 13" 201225 9,5x13"

RIAL Challenge Race 9,5x13"

Jantes Caterham CSR pour Slick ou semi-slick :

Essieu avant : BBS 13" 201225 8,0x13"

BBS 13" 201149 7,0x13, 7,5x13, 8,0x13"

Rial Challenge Race 7,5x13"

Caterham 8-spoke 7,0x13"

Essieu arrière : BBS 13" 201225 9,5x13" ou 10x13**

BBS 13" 201149 9,0x13, 9,5x13, 10x13"

RIAL Challenge Race 9,5x13"

Caterham 9-spoke 9,0x13"

Libre choix des jantes pour des pneus de pluie.

Les jantes pour Caterham peuvent être achetées chez Sport-Garage, Toffen (CH), Westermann Motorsport, Kuppenheim D

Différentes jantes sont homologuées pour les Westfield. Merci de bien vouloir vous renseigner chez Primas Motorsport.



D'autres pneus de pluie autorisés et jantes Caterham S3

Pneus de pluie Avon

Essieu avant : 160/530R13 sur Caterham Minilite, 8-Spoke ou jantes Apollo 6x13

Essieu arrière : 180/565R13 sur Caterham Minilite, 8-Spoke ou jantes Apollo 8x13

Toutes les autres catégories Seven

Des Semi-Slicks des Sociétés Avon, Yokohama, Toyo et Kumho.

Libre choix des pneus de pluie.

Libre choix des pneus pour Lotus Elise, Exige, Opel Speedster, KTM X-Box,

§ 10 Track Expérience SMRC (STE)

Le STE s'adresse à tous les conducteurs sportifs ambitionnés par les Seven, les Lotus et les X-Bow. L'entrée idéale au Sport de Club du SMRC. Ensemble avec des professionnels expérimentés du SMRC, vous pouvez rouler sur un circuit barré et sécurisé trois à quatre sessions de respectivement 30 minutes.

Dans le cadre de l'Eurocup du SMRC le STE sert à initier de nouveaux membres et coureurs au thème du sport automobile et de leur offrir la possibilité d'acquérir, dans un cadre de personnes partageant les mêmes idées, lentement mais de façon continue leur limite. Il n'y a pas de prise de temps voire de concurrence.

- véhicule homologué selon § 2
- Casque agréé

§ 11 Des sponsors / publicité

Une publicité de sponsors du SMRC est à apposer aux véhicules selon les objectifs correspondants. Une publicité de sponsors individuelle peut être apposée aux emplacements libres, dans la mesure où celle-ci ne concurrence pas avec des sponsors de séries.

§ 12 Numéros de départ

Les numéros de départ sont à fixer sur les côtés gauches et droites.

§ 13 Réunion des conducteurs

Selon le plan du temps affiché, au moins un entretien a lieu avec les participants dans le camp des conducteurs. Chaque participant doit se renseigner lui-même **sous sa propre responsabilité** sur l'heure et le lieu de l'entretien. La participation de tous les conducteurs est **impérative**. Ceux parmi les participants qui n'étaient pas présents à la réunion des conducteurs ne seront pas admis au départ. Contre un paiement de 100, -- € à payer au Club, il est possible de s'inscrire, au cas particulier, et dans la mesure où il restait encore suffisamment de temps pour un « entretien personnel de conducteur »



§14 Nombre de participants / frais d'inscription

Le nombre maximum de participants dépend des prescriptions du parcours. L'ordre de l'enregistrement intégrale est valable c'est-à-dire, l'enregistrement doit avoir été rempli et adressé entièrement online.

Le montant des frais d'enregistrement sera indiqué sur le site à la page des adhérents et est à régler dès l'enregistrement. Règlement en espèces uniquement après accord au préalable. En cas d'enregistrement après clôture respectivement valable selon le formulaire d'enregistrement Online, une redevance ultérieure d'enregistrement supplémentaire d'un montant s'élevant à 100, -- € sera demandée.

Des frais d'enregistrement = des arrhes

Il n'y aura pas de remboursement des frais d'enregistrement, au cas où la participation à la manifestation était annulée après le délai d'enregistrement pour quelque raison que ce soit.

§ 15 Contestation

Les frais de contestation s'élèvent à 250, -- €. La contestation doit être déposée par écrit à la gestion du Club au plus tard 30 minutes après l'entraînement de Club.

La gestion du Club se réserve le droit de contrôler le rendement du moteur des véhicules. Les frais de contrôle du rendement sont à la charge de l'association dans le cas où le rendement était correct voire inférieur. Au cas contraire ils seront à la charge du participant. Il est uniquement réservé à la gestion, au commissaire technique et au conducteur du véhicule concerné d'être présent au contrôle. Des dégâts pouvant éventuellement résulter d'un contrôle, sont à la charge du participant.

Une contestation contre le contrôle de rendement n'est pas admissible. La gestion du Club en décide de façon définitive.

§ 16 Cotisation des adhérents 2018

Le montant annuel d'adhésion au SMRC e.V. s'élève à 100,-- €.



*****Attention*****

Le sport automobile est un sport dangereux pouvant entraîner des blessures, des handicaps à vie et même la mort !

Kuppenheim, le 04.11.2020

1^{er} président
Dr. Tobias Lenz

2^{ème} président
Carsten Drechsler